

Mérignac, France

Stade nautique métropolitain

Un nouvelle génération de piscine

Des équipements performants et accessibles à tous

Eiffage Concessions a remporté en groupement avec l'UCPA, Dalkia et la Banque des Territoires le contrat de délégation de service public concédé par Bordeaux Métropole et la ville de Mérignac. Ce contrat inclut la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un nouveau stade nautique pour une durée de 20 ans.

Pour 2022, la métropole disposera d'un pôle de compétition d'envergure nationale complet mêlant différentes activités :

- Un Bassin Olympique de 50 mètres avec 10 couloirs de nage
- Un bassin d'apprentissage et d'activité
- Un bassin ludique, une pataugeoire, un toboggan
- Un bassin extérieur nordique ouvert toute l'année avec 5 couloirs de 25 mètres
- Un bassin et des rampes de glisse (WaterJump) ouvert à la belle saison de mai à septembre

Eiffage s'est associé à deux cabinets d'architecture Chabanne et Christophe Blamm pour concevoir une structure simple et fonctionnelle, qui s'intègre parfaitement dans son environnement tout en forgeant son identité propre.

Financement

Subvention d'investissement versée par Bordeaux Métropole d'un montant de 20 M€, dette bancaire long terme de 26,5 M€ et apport en fond propre à hauteur de 0,5 M€.

STADE NAUTIQUE MÉRIGNAC



RSE

- Raccordement à un réseau de Chaleur urbain
- Mise en place d'une géothermie à faible profondeur
- Gestion de l'eau grâce à un dispositif de récupération d'eau et des équipements hydro économes

INFOS CLÉS

6 bassins dont un bassin Olympique

Investissement

47 M€

Client

**Bordeaux
Métropole et la ville
de Mérignac**

Signature du contrat de concession

5 Mars 2020

Mise en service

Décembre 2022

Durée du contrat de concession

20 ans